

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-328

présenté par

Mme Kuster, M. Brun, M. Le Fur, M. Ramadier, Mme Valentin, Mme Lacroute, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Door, M. Straumann, Mme Le Grip, M. Thiériot et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:****Mission « Culture »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente loi, un rapport sur la rénovation du château de Villers-Cotterêts précisant la nature du projet culturel qui doit y être développé, ainsi que les modalités du chantier, en termes de coût et de financement notamment.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rénovation du château de Villers-Cotterêts s'inscrit dans le cadre du plan d'ensemble pour la promotion de la langue française et de la francophonie, présenté par le président de la République le 20 mars 2018. L'opération est estimée à 110 millions d'euros, sans que nul ne sache comment a été réalisée cette évaluation. Cette somme, qui devrait être financée pour moitié par le grand plan d'investissement et le mécénat, couvre-t-elle uniquement les travaux de rénovation ou inclut-elle la création du futur « laboratoire de la francophonie », dont l'ouverture est annoncée en 2022 ? Le gouvernement n'est pas en mesure de le dire. Comment peut-on approuver l'inscription au budget de 55 millions d'euros d'autorisations d'engagement sans rien savoir ou presque d'un projet de cette ampleur ?